



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Réglementations et de la Vie Citoyenne
Section Élections**

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 7 NOVEMBRE 2023 MODIFIÉ
RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES
ÉLECTORALES DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**

LE PRÉFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral et notamment les articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
VU les instructions ministérielles ;
VU les propositions des maires des communes du département ;
VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département ;
VU l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2023 avec tableau annexé, modifié par l'arrêté préfectoral du 12 avril 2024, portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département du Morbihan ;
CONSIDÉRANT les nouveaux éléments apportés par les maires du Morbihan depuis l'arrêté préfectoral modificatif du 12 avril 2024 susvisé sur la nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales ;
Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: L'annexe de l'arrêté préfectoral susvisé du 7 novembre 2023, modifié par arrêté préfectoral du 12 avril 2024, est modifiée.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

ARTICLE 3: M. le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, Mmes les sous-préfètes de Lorient et de Pontivy, Mmes et MM. les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le
Le préfet,

28 OCT. 2025

Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND

Annexe à l'arrêté du 28 octobre 2025

portant modification de l'annexe de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2023 modifié, relatif à la nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du Morbihan

Commune	Population Municipale 2020	Communes de moins de 1000 habitants (L.19, IV) • Communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L.19, VII (composition exceptionnelle)				Communes de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges (L.19, VI)		Communes de 1000 habitants et plus où 3 listes au moins ont obtenu des sièges (L.19, V)		
		1 conseiller municipal	1 délégué de l'administration	1 délégué du tribunal judiciaire	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	2 conseillers municipaux de la 2 ^e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	1 conseiller municipal de la 2 ^e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	1 conseiller municipal de la 3 ^e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	
Alaire	3 854	T	DOUZAMY Bruno	LE PALLEC Philippe	POTIER Patrick					
		S	CARGOUET Isabelle	MONNIER Magali	ALLARD Jean-Claude					
Ambon	1 817	T								
		S			Sandrine BLAIN	Michel HACHET	Laurence LE GAL	Guillaume FREDET		
Arradon	5 340	T			Jean Marie CHEVALLIER		Gwendol LE BRAZIDEC	Michel GAURY		
		S						François DECONINCK		
Arzal	1 656	T								
		S			BASCOU Jean-François	MOLLÉ Jacqueline	BRASSEBIN Serge	JARUGANT Marie-Odile		
		S			BEGO Yoâne	LAMIDE Mickaël	RICORDEL Marie-Pierre	LEVESQUE Michel		
Arzon	2 073	T								
		S								
Augan	1 547	T								
		S			Edouard LE HENAFF	Annick RUAUD	Frédérique CESARI	Alain GUILLOT		
		S			Grégory ROGER	Juliette BERTHY	Kevin RIALET	Marie-Thérèse LUCAS		
Auray	13 527	T								
		S								
Baden	4 340	T								
		S								
Bangor	999	T								
		S								
Baud	6 261	T								
		S								
Béganne	1 404	T								